



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 août 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un août à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du treize août deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC7-5-2-40

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, DELFARIEL Eric, Madame LAROUSSINIE Francine, RATTO Stéphan, REBEL Stéphane, Madame MAERTEN Marie- Bernard, JULIEN Jean-Yves, Madame BUSCAIL Maryline, BOISSEAU Christophe et LARROSE Patrick.

Absents et excusés :

Messieurs RENAUD Olivier, MERIEL Guy (pouvoir donné à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC7-5-2-40

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisies :

A – RENOUELEMENT DE SUBVENTIONS :

- Amicale Laïque Valencienne :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 : **40 000 €**

- Comice des Deux Rives :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du comice agricole qui se déroulera le Samedi 19 septembre 2026 : **15 000 €**

- Les amis de la médiathèque 82 :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du festival Alors raconte 2026 : **1 300 €**

- Mairie d'Auvillar :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du 33ème marché potier d'Auvillar qui se déroulera les 10 et 11 octobre 2026 : **7 000 €**

- Noël en Cirque :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de l'édition 2026 de Noël en Cirque sous chapiteau qui se déroulera du 1^{er} au 13 décembre 2026 : **60 000 €**

- Twirling Club Malausain :

Participation aux finales Nationale 2 les 6 et 7 juin 2026 à Auxerre (89) et demi-finale de Nationale 1 les 9 et 10 mai 2026 à Aix sur Vienne (87) : **4 000 €**

B – NOUVELLE DEMANDE :

- Tripotes Team Golftech :

Subvention pour l'organisation du Duoblock de Golftech le 5 avril 2026 : **1 000 €**

Demande : 1 500 €

Le Président propose donc :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser à conclure une convention avec l'Amicale Laïque Valencienne et Noël en cirque conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur Olivier RENAUD ne prenant pas part au débat ni au vote pour la subvention du 33ème marché potier à AUVILLAR,

DECIDE

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président à conclure une convention avec l'Amicale Laïque Valencienne et Noël en cirque conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Fait à Valence d'Agen, le 21 août 2026

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance désigné

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

01 SEP. 2026

01 SEP. 2026

AR Préfecture

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260821-2026BC7_5_2_40-DE

Numéro d'acte : 2026BC7_5_2_40

Date de décision : 21/08/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2026BC7-5-2-40 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2026BC7-5-2-40 CONVENTION ALVA 2026.pdf

2026BC7-5-2-40 CONVENTION NOEL EN CIRQUE 2026.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 01/09/2026 10:16:10

Date de réception de l'AR : 01/09/2026 10:16:23